

POLITIQUE TELL US

Version 1, janvier 2024

L'engagement de Primark

Chez Primark, nous voulons faire des affaires de la bonne manière. Nous nous engageons à toujours agir avec intégrité. Nous sommes fiers de promouvoir et de protéger une culture d'ouverture, d'honnêteté et d'inclusion qui place les pratiques responsables au premier plan.

Nous nous engageons à promouvoir des lieux de travail sûrs et décents pour les travailleurs de notre chaîne d'approvisionnement. Nous savons que notre entreprise est plus forte lorsque ces collaborateurs, ces fournisseurs et les personnes qui vivent sur les sites où sont fabriqués les produits Primark se sentent autorisés à s'exprimer et à nous faire part des comportements inappropriés, malhonnêtes, illégaux ou dangereux qu'ils subissent. Nous encourageons une communication efficace et honnête à tous les niveaux de notre chaîne d'approvisionnement et de ses communautés. Notre politique « Tell Us » (Parlons-en) est conforme aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et aux exigences réglementaires en constante évolution dont nous avons connaissance.

Pourquoi utiliser le service TELL US ?

Si vous êtes un collaborateur ou un fournisseur de notre chaîne d'approvisionnement ou si vous vivez à proximité des sites où sont fabriqués les produits Primark et que vous avez connaissance de faits que vous jugez inappropriés, malhonnêtes, illégaux ou dangereux, nous souhaitons que vous nous fassiez part de vos préoccupations. Nous disposons d'un système confidentiel et anonyme (sauf si nous devons le divulguer pour des raisons juridiques), Tell Us (Parlons-en), qui vous permet de le faire. Son fonctionnement est détaillé dans la présente politique. En s'exprimant, il est possible de prendre des mesures pour enquêter sur les problèmes et les résoudre.

Sachez que Tell Us (Parlons-en) ne remplace pas les politiques et procédures habituelles de votre lieu de travail, telles que les mécanismes de réclamation et de discipline, ou toute procédure syndicale ou de comité d'entreprise dont vous pourriez disposer.

À qui s'adresse TELL US ?

Nous encourageons tous les travailleurs et fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement de Primark, ainsi que les personnes qui vivent à proximité des sites où sont fabriqués les produits Primark, à s'exprimer et à utiliser le service Tell Us (Parlons-en). Tous les types de collaborateurs peuvent utiliser Tell Us (Parlons-en), qu'ils soient à temps plein, à temps partiel ou à durée déterminée, occasionnels ou intérimaires, travailleurs à domicile, détachés, stagiaires ou bénévoles.

Les collègues travaillant directement pour Primark dans tous les pays où nous avons des magasins et les actionnaires de Primark, les agents, les contractants, les consultants externes, les représentants de tiers, les partenaires commerciaux et les sponsors sont encouragés à utiliser le mécanisme Speak Up de Primark. Pour en savoir plus, cliquez ici : <https://corporate.primark.com/en-gb/primark-cares/resources/social>.

Que devriez-vous nous dire grâce à TELL US ?

Si vous pensez qu'un comportement inapproprié, malhonnête, illégal ou dangereux a lieu, vous pouvez nous faire part de votre inquiétude en sachant que nous vous soutiendrons. Vous devez signaler les cas suivants :

- infractions au [code de conduite des fournisseurs](#) de Primark, y compris :
 - travail forcé ou obligatoire ou tout autre signe d'esclavage moderne ;
 - non-paiement des salaires et avantages légaux ;
 - interdiction de s'affilier à un syndicat, d'en former un ou de participer à des négociations collectives ;
 - environnement de travail dangereux ou insalubre ;
 - heures de travail au-delà du maximum légal ;
 - discrimination, brimades ou harcèlement ;
 - comportement abusif ou coercitif ;
 - dommages causés à l'environnement ; et
 - pots-de-vin et corruption.
- violations de toute autre politique de Primark concernant les [droits de l'homme, les questions éthiques](#) et [l'environnement](#) ;
- divulgation non autorisée d'informations confidentielles ou d'autres violations de données ;
- sous-traitance non autorisée de commandes de Primark ;
- activités financières frauduleuses ; et
- dissimulation délibérée de l'un des éléments ci-dessus.

Tout ce qui n'est pas inclus dans la liste ci-dessus peut être signalé par le biais de Tell Us en utilisant l'option 4 (voir ci-dessous).

Si vous n'êtes pas sûr que quelque chose entre dans le champ d'application de la politique Tell Us, ou si vous souhaitez parler à quelqu'un en toute confidentialité avant d'émettre un signalement formel, nous vous suggérons de parler à votre supérieur hiérarchique ou à votre superviseur ou, le cas échéant, à votre syndicat ou au représentant de votre comité d'entreprise sur votre lieu de travail.

Comment soulever des préoccupations dans le cadre de TELL US ?

Veillez consulter les options ci-dessous pour soulever un éventuel problème. **Si vous ou une autre personne êtes en danger immédiat, veuillez contacter les services d'urgence locaux.**

Option 1 : Parlez-en à votre supérieur hiérarchique/superviseur

Nous vous suggérons de faire part de vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique ou à votre superviseur, verbalement ou par écrit. Si vous hésitez à contacter votre supérieur hiérarchique ou votre superviseur en raison des circonstances du comportement que vous avez observé, nous vous encourageons à utiliser l'une des options décrites ci-dessous.

Option 2 : Le cas échéant, contactez votre syndicat local ou le représentant de votre comité d'entreprise.

Si vous ne vous sentez pas en mesure de soulever la préoccupation auprès de votre supérieur hiérarchique ou de votre superviseur, ou si vous estimez que votre supérieur hiérarchique ou votre superviseur n'a pas répondu à votre préoccupation, vous pouvez, le cas échéant, porter la question à l'attention de votre syndicat local ou du représentant de votre comité d'entreprise.

Option 3 : Le cas échéant, contactez le service d'assistance téléphonique de votre région (voir annexe 1).

Si vous n'êtes pas en mesure de soulever la préoccupation auprès de votre supérieur hiérarchique ou de votre superviseur, de votre syndicat ou du représentant de votre comité d'entreprise, ou si vous l'avez fait et que vous estimez que votre préoccupation n'a pas été prise en compte, vous pouvez, le cas échéant, porter le problème à l'attention de votre service d'assistance téléphonique local pour les collaborateurs, dont les coordonnées figurent à l'annexe 1.

Option 4 : Ligne téléphonique TELL US (Détails ci-dessous et sur les panneaux d'affichage dans les usines qui fabriquent les produits Primark)

Si les options 1, 2 et 3 ne sont pas disponibles pour vous, ou si votre problème n'a pas été résolu par les autres options, veuillez utiliser la ligne téléphonique, le service web ou l'application pour smartphone Tell Us, qui sont tous gratuits, en utilisant les instructions ci-dessous.

Téléphone	Adresse web	Code d'accès	Code QR
France : 805543753	https://primark.speakup.report/tellus	106502	

Si vous choisissez d'appeler la ligne téléphonique Tell Us, vous entendrez un message enregistré (dans la plupart des cas dans votre langue locale) qui vous demandera de fournir le code d'accès propre à Primark, 106502. Vous pouvez alors enregistrer un message vocal détaillant votre préoccupation.

Si vous choisissez d'utiliser le service en ligne Tell Us, vous devrez fournir le code d'accès Primark, 106502, et vous aurez alors la possibilité de rédiger un message détaillant votre préoccupation. Le texte du service web est dans votre langue locale.

Si vous choisissez d'utiliser l'application smartphone Tell Us, vous pouvez scanner le code QR et télécharger l'application gratuitement. Vous devrez alors fournir le code d'accès Primark, 106502, et vous aurez alors la possibilité d'écrire un message détaillant votre préoccupation. Le texte de l'application est dans votre langue locale.

Le numéro de téléphone, l'adresse Internet, le code d'accès et le code QR de Tell Us sont également disponibles sur des affiches placées dans les usines qui fabriquent les produits Primark. Nous tenons absolument à ce que vous puissiez accéder facilement aux services

Tell Us et que vous vous sentiez à l'aise en les utilisant. Dans le cadre de notre programme d'audit social régulier des usines de nos fournisseurs, nous vérifierons l'accessibilité des affiches et autres supports d'information pertinents, ainsi que votre compréhension du service.

Les dossiers relatifs aux préoccupations soulevées auprès de Primark seront conservés conformément aux lois applicables. En ce qui concerne la ligne téléphonique Tell Us, une transcription de votre message vocal ou un enregistrement audio est réalisé.

Votre rapport sera traité conformément à nos procédures Tell Us, décrites ci-dessous.

Que se passera-t-il si vous contactez Primark en utilisant le système Tell Us?

Vous recevrez un numéro de dossier unique. Si vous retournez sur la ligne téléphonique, le service en ligne ou l'application pour smartphone Tell Us et utilisez ce numéro, vous pourrez écouter/lire l'accusé de réception de votre rapport (après 7 jours), toute demande d'informations supplémentaires et toute mise à jour sur l'état de votre préoccupation.

Nous nous efforçons d'accuser réception de votre rapport dans un délai de sept jours. Nous procéderons alors à une évaluation initiale, dans le cadre de laquelle vous pourrez être invité(e) à fournir des informations supplémentaires sur votre problème. En fonction des résultats obtenus, nous déterminerons les mesures à prendre et les délais à respecter.

Vous serez informé du résultat de toute enquête et des mesures prévues ou prises, ainsi que des raisons de ces mesures (sous réserve des exigences de confidentialité). Nous veillons à ce que les personnes chargées d'enquêter sur les griefs de Tell Us soient indépendantes et impartiales.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse que vous recevez, vous pouvez vous adresser à l'un des autres contacts décrits dans la présente politique Tell Us. Nous nous engageons à veiller à ce que ces questions soient traitées de manière équitable et appropriée.

COMMENT allons-nous assurer votre protection si vous contactez Primark en utilisant le système Tell Us ?

Protection contre les représailles

Nous ne tolérerons pas de représailles à l'encontre d'une personne soulevant une préoccupation : toute personne émettant un signalement doit être protégée contre les répercussions négatives, les représailles ou les préjudices. Si vous estimez que vous avez subi un quelconque préjudice ou que votre travail a été affecté par le fait d'avoir soulevé la préoccupation, vous devez le signaler immédiatement en utilisant la ligne téléphonique, le service en ligne ou l'application pour smartphone Tell Us.

Protection de votre identité et de votre vie privée

Nous espérons que vous vous sentirez capable de nous parler ouvertement. Si vous souhaitez rester totalement anonyme, c'est à vous de le décider et vous pouvez utiliser notre ligne téléphonique, notre service web ou notre application pour smartphone Tell Us. Veuillez nous communiquer toute information susceptible de nous aider à résoudre votre problème. Ne vous inquiétez pas si vous avez oublié quelque chose, vous pouvez nous contacter à nouveau ou nous demander de vous contacter directement pour discuter de votre problème.

Si vous divulguez votre identité, nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour la garder privée et confidentielle. Nous ne communiquerons votre nom qu'aux personnes qui ont besoin de le connaître pour enquêter sur l'allégation ou pour répondre aux exigences réglementaires. Toute donnée personnelle vous identifiant ou identifiant une autre personne, obtenue dans le cadre d'une préoccupation soulevée au titre de la présente politique Tell Us, ne sera utilisée qu'aux fins décrites dans la présente politique Tell Us et conformément à l'avis de confidentialité figurant à l'annexe 2.

Que vous optiez ou non pour l'anonymat, nous n'incluons jamais, dans nos rapports publiés sur les griefs, d'informations sur les collaborateurs de notre chaîne d'approvisionnement qui permettraient de les identifier.

AUTRE

Sauf disposition légale contraire, cette politique de confidentialité ne fait pas partie de votre contrat de travail et ne constitue pas la base d'un tel contrat avec Primark ; nous pouvons modifier cette politique de confidentialité à tout moment.

ANNEXE 1

LIGNES D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE POUR LES COLLABORATEURS LOCAUX

Nom	Pays	Téléphone et/ou site web
<p>Amader Kotha</p> 	Bangladesh	08006666666
<p>Hamary Awaz</p> 	Pakistan	+92 21 38623780
<p>Centre d'aide aux travailleurs MUDEM</p> 	Turquie	https://iscidestekmerkezi.org
<p>Conseil du développement durable du RMG (RSC)</p> 	Bangladesh	<p>Réclamations en matière de sécurité : 08801769969000</p> <p>Renseignements généraux : 08801766695900 0880241081863-6</p>
<p>Ungal Kural</p> 	Inde	1-800-8333-12

ANNEXE 2

TELL US - VOTRE VIE PRIVÉE

Aux fins de la législation européenne sur la protection des données, Primark est le contrôleur de données responsable des données personnelles que vous soumettez par l'intermédiaire de notre ligne téléphonique, de notre service Web et de notre application pour smartphone Tell Us.

Vos données personnelles

Nous utilisons les données personnelles soumises dans le cadre de notre politique Tell Us uniquement pour enquêter sur des allégations de comportement inapproprié, incorrect, malhonnête, illégal ou dangereux (« comportement inapproprié ») dans le cadre de notre politique Tell Us et dans le respect des lois applicables. Cet avis vous informe sur les informations que nous recueillons lorsque vous signalez un comportement inapproprié et sur la manière dont ces informations sont utilisées et partagées au sein de Primark.

Quelles sont les données personnelles que nous traitons ?

Si vous signalez un problème par l'intermédiaire de la ligne téléphonique, du service web ou de l'application pour smartphone Tell Us, nous recueillons toutes les données personnelles que vous incluez dans votre rapport, sur vous ou sur toute personne que vous identifiez dans votre rapport. Nous ne vous demandons pas de laisser votre nom. Nous vous encourageons à vous identifier, car les préoccupations soulevées de manière anonyme ont tendance à être beaucoup moins efficaces et, si nous ne disposons pas de suffisamment d'informations, une enquête complète peut s'avérer impossible.

Vous pouvez inclure des informations personnelles relevant de catégories particulières, parfois appelées « données personnelles sensibles ». Ce terme inclut les informations relatives à des questions telles que l'origine raciale ou ethnique, les croyances religieuses, la santé physique ou mentale, l'appartenance à un syndicat, l'orientation sexuelle, les informations relatives à la vie sexuelle, les données biométriques, les données génétiques, les casiers judiciaires et les informations relatives à des infractions ou des procédures pénales.

Si vous faites l'objet d'un rapport ou si vous êtes cité dans un rapport, nous nous efforcerons de vous en informer rapidement, sauf si cela risque de nuire à l'enquête ou si la loi nous l'interdit.

Comment utilisons-nous ces données ?

Les rapports vocaux soumis par l'intermédiaire de la ligne téléphonique Tell Us sont brièvement enregistrés, puis des transcriptions sont créées dans la langue d'origine et en anglais. Toutes les transcriptions et tous les rapports reçus par le biais du service en ligne Tell Us et de l'application pour smartphone, quel que soit le pays d'origine, sont stockés dans un système de gestion des cas et envoyés à Primark.

Nous utilisons les données qui nous sont soumises afin d'examiner le rapport et, le cas échéant, d'enquêter sur les allégations formulées. Notre utilisation de ces données est

généralement nécessaire pour nos intérêts légitimes en relation avec ces objectifs et nous mettons en place des mesures appropriées pour protéger les personnes concernées.

Lorsque votre rapport comprend des catégories spéciales de données à caractère personnel et/ou des données à caractère personnel concernant des infractions ou des procédures pénales, notre utilisation de ces données est généralement nécessaire pour nos intérêts légitimes (tels que décrits ci-dessus) et :

- En ce qui concerne l'utilisation de catégories particulières de données à caractère personnel, elle est nécessaire pour des raisons d'intérêt public majeur et/ou pour l'établissement ou la défense de droits en justice ; et
- En ce qui concerne les informations relatives aux infractions pénales ou aux allégations, nécessaires pour détecter ou prévenir les actes illégaux.

Partage de vos données

Tout rapport soumis par l'intermédiaire du système Tell Us et portant sur des questions éthiques sera d'abord adressé à l'équipe Primark Ethical Trade, qui le traitera conformément aux procédures énoncées dans la politique Tell Us.

Les autres rapports seront généralement transmis à l'équipe compétente de Primark pour l'aider à mener l'enquête appropriée.

Afin de garder une vue d'ensemble des tendances ou des domaines de préoccupation nécessitant une formation supplémentaire ou d'autres mesures, tous les rapports seront anonymisés et rassemblés dans des rapports de synthèse par Primark pour un examen trimestriel par le directeur des risques et de la conformité de Primark.

Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les enregistrements vocaux initiaux sont supprimés une fois les transcriptions créées. Les transcriptions des rapports et les rapports reçus par le biais du service web et de l'application pour smartphone Tell Us seront conservés dans le système Tell Us pendant la durée de l'enquête et, une fois qu'un dossier a été « clôturé », pendant une période supplémentaire de trois ans (à moins qu'une période plus longue ne soit requise en vertu des lois applicables). Toutes les informations d'identification sont alors supprimées et seul un enregistrement statistique du type de rapport, du lieu et du résultat de l'enquête est conservé à des fins d'établissement de rapports internes.

Où vos données sont-elles conservées et transférées ?

Les rapports soumis par l'intermédiaire de la ligne téléphonique, du service web et de l'application pour smartphone Tell Us seront stockés sur les serveurs de notre fournisseur aux Pays-Bas, en Europe. Vos données seront également consultées par Primark au Royaume-Uni et en Irlande, puis affectées à l'entreprise la plus appropriée en vue d'une enquête. Cela signifie que vos données seront transférées au Royaume-Uni, en Irlande et aux Pays-Bas, ainsi qu'à l'équipe d'enquête concernée, où qu'elle soit basée.

Vos droits

Vous pouvez nous demander à tout moment de vous fournir une copie de vos données personnelles. Si vous pensez que les données personnelles que nous détenons à votre sujet

sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez nous demander de les corriger ou de les compléter. Dans certaines circonstances, vous avez également le droit de vous opposer à l'utilisation de vos données et de nous demander de restreindre l'utilisation de vos données ou de les supprimer. Il existe toutefois quelques exceptions à ces droits. Par exemple, nous ne pourrions pas supprimer vos données si nous sommes tenus par la loi de les conserver ou si nous devons les utiliser pour établir ou défendre une réclamation légale.

Si vous souhaitez accéder à vos données personnelles ou exercer l'un de vos droits, vous devez d'abord contacter l'équipe de protection des données de Primark à l'adresse dataprotection@primark.ie. Si vous avez des doutes sur la manière dont nous traitons vos informations, vous avez le droit de saisir l'autorité locale de contrôle de la protection des données.